

RÉSIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE DE BIUMBA.

RESIDENCE



1612

N°333I/T.P.2.

Monsieur l' Ingénieur Provincial,  
Chef du Service des Travaux Publics

à

U S U M B U R A .-

Objet:  
2 maisons pour  
auxiliaires en  
Territoire de Biumba.

Dos. I9-6I-24.

Sous-couvert le Commissaire Provincial,  
Résident du Ruanda à KIGALI.

Monsieur l' Ingénieur Provincial,

Me référant à votre n°6I/4350 du 3/XII/1957,  
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que puisque  
les deux maisons sont à construire à Biumba, il faut faire  
la convention au nom de la chefferie du Rukiga. Je l'avais  
faite au nom du Mutara en ne mettant dans l'hypothèse ou elle  
seraient construites à Nyagatare et Cyumba.

Je vous renvoie en conséquence vos avenants  
non signés. Il faudrait y introduire un article disant que  
partout ou figure le mot " Mutara", il doit être remplacé  
par "Rukiga" ou bien éventuellement refaire complètement  
une nouvelle convention au nom du Rukiga, chefferie dans  
laquelle se trouve le poste de Biumba.

L' Administrateur de Territoire ff,  
E. de JAMBLINNE,

-/.M.D./-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RUANDA-URUNDI GEBIED

Usumbura, le 3 XII 1957  
de

(1) N° 61/4350

Service des Travaux Publics  
Dienst van Openbare Werken

4196 T.P.-2  
12-12-57

Ref. n° :

Annexe s : 6  
Bijlage

Objet : 2 maisons pour  
Voorwerp : auxiliaires en  
Territoire de  
BIUMBA.

Dos: 19-61-24

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à  
BIUMBA.

9) Sous le couvert de Monsieur le Résident  
du Ruanda à KIGALI.

Monsieur l'Administrateur,

Subsidiairement à mon télégramme n°61/4113 du 14 Novembre courant, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce couvert en 6 exemplaires un avenant à la convention du 4 septembre 1957 passée avec la Chefferie de MUTARA pour la construction de 2 maisons pour agents auxiliaires. Un de ces exemplaires est destiné à la Chefferie intéressée.

Je vous prie de me renvoyer dès que possible les 5 autres signés soit:  
- par le Chef qualifié pour représenter la Chefferie de Mutara;  
- par vous-même si le conseil de Chefferie vous a désigné comme représentant.

L'INGENIEUR PROVINCIAL, CHEF DE SERVICE  
DES TRAVAUX PUBLICS DU RUANDA-URUNDI  
p.o. LE CHEF DU 1er BUREAU  
ARCHITECTE PRINCIPAL  
J. DUFAYS.,

*[Signature]*